



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la
motion

M. Daniel Manzini : Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en
provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'Hôtel de Chailly

Président : Tal Luder (UDC)
Membres : Ihab Al Jundi (SOC)
Christian Allenbach (Les Verts) remplacé par Ida Rodman
Anne-Lise Bühler (PLR)
François Cardinaux (PLR)
Mathieu Ehinger (PLR)
Daniel Manzini (SOC)
Pierre-Yves Nussbaum (SOC)
Michel Posternak (PLR)
Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie le lundi 19 décembre 2016 à 19h30, à la Rue de la Gare 30 dans les locaux du Service des Travaux publics, en présence de M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, de M. Enrique Bergonzo, chef de service du Service des Travaux, et de M. Grégory Sutter, 1er adjoint au Service des Travaux publics (ST).

Préambule

La présidence de la Commission n'est pas demandée, M. Tal Luder fonctionne en tant que président-rapporteur. Il n'y a pas de déclaration d'intérêts.

La parole est donnée au motionnaire ; ce dernier reprend les arguments de sa motion (cf. texte du développement de la motion). Pour résumer, le carrefour à la hauteur du village de Chailly-Montreux n'est plus adapté à la circulation actuelle et provoque des problèmes lorsqu'un nombre important de véhicules (lors de manifestations p. ex.) sort de l'autoroute pour s'engager dans la circulation de la ville. M. Manzini aimerait entendre la position de la Municipalité à propos de la situation actuelle, ainsi que son avis à propos de sa motion.

Le Président attire l'attention des membres de la commission sur le fait que l'intervention de M. Manzini est une motion, et que partant sa prise en considération par le Conseil serait contraignante pour la Municipalité.

La parole est donnée à M. Neukomm. Ce dernier revient sur le type d'objet dont va traiter la Commission ; vu que la motion demande précisément un giratoire à la place du carrefour, la Municipalité n'aura pas d'autre choix que de le construire au cas où le Conseil se prononce en faveur de cette demande. Or, il se trouve que plusieurs études menées depuis les années 2000 amènent au même constat : le rond-point n'est pas la solution idéale.

La dernière étude a été commandée en novembre 2016 (pour un montant de CHF 24'840.- TTC) ; elle inclut des vols de drones permettant le comptage des véhicules (et la visualisation de quelques incivilités routières au passage...).

Discussion générale

Bien que semblant moins efficace en termes de flux, le feu de circulation permet d'interrompre le trafic et de permettre ainsi à tous d'avoir la possibilité de s'y insérer. M. Neukomm indique également que l'OFROU a mis sur pied un groupe d'étude de la problématique des villes ayant une connexion avec une autoroute et que ce n'est peut-être pas la meilleure solution que d'imposer un giratoire à cet endroit.

La Commission apprend que les feux du carrefour de Chailly font partie de l'un des trois croisements les plus problématiques de notre ville (l'Avenue Gambetta, l'Avenue du Casino à la sortie de la ville et la zone autour de la station TAMOIL sont également évoquées) ; l'arrivée du parking P+R ainsi que la modification de la desserte des VMCV n'arrange pas la situation. La gestion logicielle des feux est obsolète et la situation ne pourra que s'améliorer lorsque celle-ci sera totalement mise à jour. Les systèmes récents comptent les véhicules, détectent les bus et adaptent les phases (feux dits « intelligents »).

Il est étonnant d'apprendre que ce manque de suivi est dû au peu d'intérêt qu'a démontré la société Siemens à faire évoluer le dispositif de feux de la Commune ; le collaborateur de notre partenaire (Siemens) partant à la retraite d'ici peu, nous pouvons espérer travailler à l'avenir avec des gens plus motivés !

Plusieurs commissaires font des propositions d'aménagement ou demandent si telle ou telle solution a été envisagée ; ces propos sont quelque peu hors-sujet car ce n'est pas l'objet de la motion. Ils ne sont pas inscrits au rapport. La Municipalité nous demande de prendre acte du fait que les préoccupations de l'assemblée ont été prises en considération mais qu'il serait opportun de la laisser étudier toutes les pistes possibles sans plus de contraintes. L'étude en cours englobe la Route de Chailly jusqu'à la hauteur du Complexe sportif de la Saussaz.

La discussion continue et il en ressort que bien qu'une grande partie des commissaires n'est pas favorable à un giratoire imposé, beaucoup veulent voir une amélioration tangible de la circulation à cet endroit. Plusieurs évoquent l'idée de transformer la motion en postulat afin de respecter le vœu de notre collègue et de laisser la Municipalité mener son étude à terme.

Après un dernier tour de table, M. Manzini accepte de transformer sa motion en postulat. La parole n'est plus demandée, et c'est par un vote à l'unanimité que la Commission accepte la prise en considération de l'objet modifié.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu la motion transformée en postulat intitulée « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'Hôtel de Chailly »

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de prendre en considération la motion transformée en postulat intitulée « Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey : un giratoire à la hauteur de l'Hôtel de Chailly »

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Tal Luder (UDC)